

Rapport administratif Exercice 2020



Commune de
Collex-Bossy

Rapport
administratif
Exercice
2020



Commune de
Collex-Bossy

Table des matières

- 3 → Avant-propos
- 5 → La commune face à la pandémie
- 6 → La commune en bref
- 7 → Exécutif
- 8 → Conseil municipal
- 14 → Cohésion sociale et culture
- 17 → Activités culturelles
- 18 → École et parascolaire
- 20 → Petite enfance
- 22 → Loisirs
- 24 → Sécurité
- 27 → Territoire
- 32 → Infrastructures
- 33 → Patrimoine financier communal
- 35 → Finances
- 38 → Sociétés et groupements
intercommunaux
- 40 → Administration communale
- 43 → Information
- 45 → Renseignements pratiques
- 49 → Sociétés locales

«Retour à la normalité» tel aurait pu être le slogan de la commune de Collex-Bossy en janvier 2020. Les turbulences et les efforts pour relancer un fonctionnement dynamique de la mairie en 2019 étaient derrière nous, l'Exécutif était recomposé et soudé pour concentrer son énergie sur le développement de la prospérité et de la qualité de vie de notre belle commune. L'année 2020 était également prévue comme une année charnière avec le début d'une nouvelle législature apportant son lot de départs et d'arrivées parmi nos élus.

Et patatras... au sortir de l'hiver alors que notre territoire revêtait ses habits d'apparat, la Covid-19 nous a envahi. Sournoise, inodore, incolore, invisible, il nous a fallu, avec nos modestes moyens, trouver la parade et les formules magiques pour assurer le bon fonctionnement de nos institutions et rassurer notre population. Nous étions inexpérimentés face à la situation mais néanmoins redevables d'une prise en main efficace de la crise. C'est dans ces moments difficiles que nous avons pu constater la qualité de l'équipe municipale qui assure notre bien-être: Danielle, Martine, Laure, Enrica, Alain, Carlos, Olga, Oliver, Frédéric, Alejandro, Laurent, Ali et Yvan se sont mobilisés et n'ont pas ménagé leurs efforts pour offrir de la normalité à l'anormalité de la situation rencontrée. Qu'ils soient tous sincèrement remerciés pour leurs gestes simples et pourtant tellement importants pour permettre à la population de Collex-Bossy de ne pas perdre ses repères.

La solidarité s'est également naturellement mise en place pour apporter le soutien à nos habitants les plus faibles, ceux qui devaient rester chez eux pour résister à l'agressivité de l'inconnu. Sous l'égide de notre secrétaire général, des routines ont été mises en place pour simplement prendre des nouvelles, apporter du soutien, encourager et aider aux tâches quotidiennes. Un réseau d'habitants bénévoles s'est mis en place pour aider les plus vulnérables. C'est très naturellement que ces derniers ont reçu le mérite communal 2020. Nous, habitants de Collex-Bossy, avons su, avec empathie, compassion et bienveillance, faire en sorte que le trouble vécu soit le plus supportable possible.

Dans l'avant-propos du compte-rendu administratif de 2019, je relevais l'importance de se fixer un cap et la bonne occasion qu'une nouvelle législa-

ture représentait pour le concrétiser. L'été 2020 a permis à votre Exécutif de mettre en place un programme de législature (disponible sur le site internet de notre commune). Décliné sur trois axes majeurs: la transition écologie, la ruralité moderne et la culture de l'humain, il annonce 96 actions réparties en 11 thèmes qui ont émergés des réflexions entre maire et adjoints. A la rentrée scolaire, ce programme a été communiqué par les magistrats aux conseillers municipaux et au personnel communal; ce travail et cette présentation, une première à Collex-Bossy, ont réjoui les différents auditeurs car ils ont permis de comprendre les visions et les intentions pour ce prochain quinquennat. Cette information a été complétée en décembre par la présentation aux conseillers municipaux du plan quadriennal d'investissement démontrant la faisabilité économique des projets décrits, eu égard aux finances disponibles. Le chemin est tracé, espérons que nous pourrons le paver.

L'année 2020 a été marquée également par une décision forte du Conseil municipal qui a renoncé à la densification dans la zone de Bracasset pour privilégier le futur quartier des Houchettes. C'est un projet porté par la Commune, choisi par les élus et plébiscité par la population qui attend de voir le jour; c'est un projet apportant des réponses à nos jeunes adultes qui souhaitent sortir du cocon familial et à nos seniors qui souhaitent pouvoir rester sur le territoire communal lorsque l'indépendance devient difficile à porter. C'est aussi une réponse pour rendre invisible les voitures en stationnement et pacifier nos places et nos rues.

Pacifier nos rues, sécuriser les cheminements scolaires, offrir un socle à la rencontre spontanée, permettre à notre population de se retrouver sur l'espace public et/ou de rencontrer ses producteurs locaux aisément, consommer paisiblement sur les terrasses de nos établissements publics, mailler les itinéraires de mobilité douce et trouver la valeur ajoutée du transport partagé (covoiturage ou TPG). J'en fais mon sacerdoce et j'espère que cela répondra à vos attentes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport administratif et je vous invite à prendre soin de vous et de vos proches.

Ricardo Muñoz, maire



Le vendredi 13 mars 2020, afin de freiner la propagation du coronavirus et éviter la saturation des établissements de santé, le Conseil fédéral annonce un semi-confinement national dès le lundi suivant. Les écoles, crèches, restaurants et la plupart des magasins sont fermés. Le télétravail devient obligatoire. Cet état de fait se prolonge durant huit semaines, jusqu'au mois de mai. La vie « normale » ne reprendra pas en 2020.

Article paru dans le Collex-Bossy infos n° 29 – été 2020

Dès l'annonce de la pandémie, notre Commune, comme les autres, a dû s'adapter aux nombreux changements inhérents à la crise sanitaire.

La priorité a été de mettre en œuvre les actions nécessaires afin de préserver la santé de chacun et protéger les personnes les plus vulnérables. Un plan de solidarité communal a rapidement été créé, afin de répondre aux besoins des plus fragiles. Nous avons pu compter sur le soutien du département de la cohésion sociale de l'État de Genève, de l'Association des communes genevoises, des professionnels de la santé, de nos bénévoles, de l'entraide entre voisins et de nos employés communaux. Cette magnifique solidarité a permis un semi-confinement plus serein pour les personnes les plus vulnérables et une assurance du maintien des prestations vitales à domicile. Nous nous sommes préoccupés de ces personnes, par des téléphones, des courriers. Un guide pratique a été édité à leur attention afin de les accompagner dans les efforts consentis. Grâce aux bénévoles, nous avons pu apporter une aide indispensable à certains de nos habitants et nous leur en sommes reconnaissants.

Parallèlement, nous avons continué d'assurer le nettoyage des routes, chemins et promenades et l'entretien des espaces publics. Avec l'aide de notre prestataire, la levée des déchets a également été garantie. L'information à la population, le soutien aux infrastructures scolaires et de la petite enfance ou la gestion de l'afflux de promeneurs sur le territoire communal sont autant de missions qui ont pris une

ampleur jamais rencontrée auparavant. Chacun des employés communaux ou des élus, depuis chez lui ou sur place, a rempli ses tâches avec rigueur et professionnalisme.

Notre réception de mairie a été fermée durant huit semaines et de nombreuses prestations ont été suspendues ou réduites au strict minimum mais il n'est pas passé un jour sans que les employés communaux ne répondent aux diverses sollicitations. Pour certains, le télétravail a été appliqué; nous en profitons pour remercier le service informatique des communes genevoises d'avoir mis en place ces accès à distance.

D'autres reçoivent également nos plus vifs remerciements: les chauffeurs de Retripa, sans lesquels les levées de déchets n'auraient pu se faire; les facteurs et factrices qui ont eu fort à faire durant cette période; l'agence postale de Collex-Bossy qui est toujours restée ouverte; les enseignantes et enseignants et les éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui ont assuré l'école à distance et mis en place d'importantes mesures pour la réouverture des établissements. Merci également aux animateurs du parascolaire. Merci à nos agriculteurs, nos producteurs, nos sapeurs-pompiers et aux douaniers d'avoir continué à travailler sans fléchir et se réinventer lorsqu'il le fallait. Et surtout, merci à chacun d'entre vous pour ce que vous avez fait, pour la solidarité qui s'est renforcée. Continuons ce combat, chacun en fonction de ses moyens, et restons attentifs les uns aux autres.

**Danielle Toninato et Martine Roset
pour le secrétariat général**

La commune en bref

Conformément aux prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984, voici le rapport administratif portant sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Collex-Bossy compte 1'677 habitants au 31 décembre 2020 dont 843 hommes et 834 femmes.

Population selon le groupe d'âges

- > 0-19: 405
- > 20-64: 1'019
- > 65 ou plus: 253
- > dont 80 ou plus: 68

La superficie de la commune s'élève à 6.86 km² (686 hectares) avec une densité de 244 habitants au km².

Politiquement, l'année 2020 a été marquée par les élections visant à recomposer l'Exécutif et le délibératif communaux. La législature 2015-2020 a pris fin le 31 mai et la suivante, couvrant la période 2020-2025, a débuté le 1er juin. Les élections ont été organisées le 15 mars 2020 pour les Conseils municipaux genevois et le premier tour de l'élection des Exécutifs. Le second tour de l'élection des Exécutifs s'est tenu le 5 avril 2020.

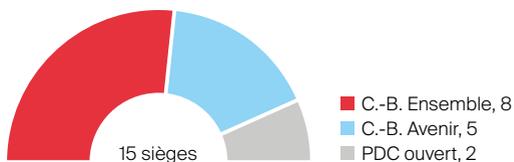
De janvier à mai 2020, l'Exécutif communal était composé de Ricardo Muñoz, maire, Bernard Fracheboud, adjoint, et Sylvie Malherbe, adjointe. La Commune a continué de fonctionner avec un Conseil municipal composé de 14 membres, plutôt que 15, jusqu'aux élections du 15 mars 2020. Particularité due au non remplacement de Sylvie Malherbe au Conseil municipal suite à son élection complémentaire au poste d'adjointe, le 10 novembre 2019.

Élections

Législature 2020 - 2025

Le 15 mars 2020, 55.13% des électrices et électeurs de Collex-Bossy ont glissé leur bulletin dans l'urne. La liste Collex-Bossy Ensemble, composée d'une majorité de conseillères et conseillers sortant-e-s, obtient 50.55% des voix et huit sièges sur les quinze à repourvoir. Avec 31.07% de plébiscites, la liste Collex-Bossy Avenir, composée exclusivement de personnes nouvellement engagées dans la politique communale, remporte cinq sièges. Le PDC ouvert, en obtenant deux sièges, clôt la composition du nouveau Conseil municipal.

Composition du Conseil municipal



Le maire sortant, Ricardo Muñoz (Collex-Bossy Demain), est tacitement réélu au premier tour de l'élection. Également le 15 mars, en obtenant la majorité absolue, Bernard Fracheboud (Entente communale) est reconduit en qualité d'adjoint au maire. Il faudra attendre le second tour du 5 avril 2020 pour que la composition de l'Exécutif communal soit complétée par l'élection de Skander Chahlaoui (Collex-Bossy Avenir) au second poste d'adjoint.

Membres de l'Exécutif et répartition des dicastères

Législature 2020 – 2025

Ricardo Muñoz

Maire

Collex-Bossy Demain

- > Finances
- > Aménagement du territoire et paysage (modification de zones (MZ), plans localisés de quartier (PLQ), etc.)
- > Environnement (politique des déchets, transition écologique, paysage et biodiversité, etc.)

Bernard Fracheboud

Adjoint au maire

Entente communale

- > Infrastructures (routes, chemins et promenades, génie civil, bâtiments du patrimoine administratif, cimetière, etc.)
- > Mobilité

Skander Chahlaoui

Adjoint au maire

Collex-Bossy Avenir

- > Sécurité (feu, PC, police, etc.)
- > Cohésion sociale et solidarité (écoles, petite enfance et jeunesse, seniors)
- > Culture (saison culturelle, manifestations)
- > Information et communication
- > Sport

Au commencement de la législature 2020-2025, le nouvel Exécutif en place a œuvré conjointement à l'élaboration d'un plan d'actions. Celui-ci a été présenté aux employé-e-s communaux-ales et au Conseil municipal.

Il se décline en trois thèmes : transition écologique, ruralité moderne et culture de l'humain, composés de 11 chapitres proposant chacun un panel d'actions concrètes permettant à l'administration communale, aux services techniques et aux commissions d'améliorer ou mettre en place des mesures en adéquation avec les objectifs posés.

Plan d'actions

1. Administration et efficacité de fonctionnement
2. Zéro carbone et autarcie électrique
3. Zéro déchet et réduction massive des déchets produits à la source
4. Transport durable et mobilité douce
5. Matériaux locaux et durables
6. Alimentation locale et durable
7. La gestion durable de l'eau
8. Protection de la biodiversité
9. Culture et héritage
10. Équité entre partenaires et respect
11. Qualité de vivre et bien-être

Le programme est disponible sur le site internet communal.

Conseil municipal

Investiture du nouveau Conseil municipal

Discours de Patricia Wüthrich, doyenne d'âge du Conseil municipal, lors de l'ouverture de la séance d'investiture du 2 juin 2020

Monsieur le Maire, Messieurs les membres de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, anciens et nouveaux. Mesdames et Messieurs les employés communaux, Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens, vous qui nous avez élus, nous vous remercions de votre confiance.

C'est en tant que doyenne d'âge du Conseil municipal, avec grand plaisir et honneur, que je vous souhaite la bienvenue pour cette soirée de lancement de la nouvelle législature et que je désire vous adresser ces quelques mots. En premier lieu, j'aimerais remercier les conseillers et conseillères sortants pour le travail accompli durant les cinq dernières années. Ce ne fut pas une législature aisée, les obstacles et écueils ont été nombreux et les circonstances en mairie ont fait que le Conseil municipal s'est serré les coudes et a su montrer de la solidarité et de l'unité face aux difficultés. Sénèque a dit « Il n'y a pas de vent favorable pour un bateau qui ne sait pas à quel port il va ». Croyez-moi, ce bateau n'a jamais chaviré, il n'a même jamais tangué et a toujours su garder le cap de ses croyances et de son devoir. Merci donc aux personnes qui ont mis pied à terre pour leur investissement pour la Commune.

Que dire de la période de pandémie que nous vivons sans tomber dans la redondance médiatique? Les conseillers et conseillères s'associent à moi tout en pensées pour les personnes de la commune, leurs proches et leurs connaissances qui souffrent ou ont souffert de l'épidémie de Covid-19. Le travail du Conseil municipal s'en est trouvé perturbé mais la vie communale, au travers du personnel de mairie, des employés communaux ainsi que des membres des commissions, a vogué contre vents et marées pour poursuivre sa route. L'intelligence collective trouve son terrain meuble dans les moments difficiles. Des aménagements organisationnels, fonctionnels et numériques et la persévérance des élus

ont permis à la vie politique communale de ne pas subir de coup d'arrêt et que la transition se fasse sans perte d'information.

Il est maintenant temps pour le nouveau Conseil de se mettre en place et au travail. Les chantiers et projets sont nombreux, que ce soit dans le domaine de l'urbanisme, des infrastructures, des finances communales, du patrimoine communal, de l'environnement, des loisirs, de la culture, du social et de la sécurité.

Le nouveau Conseil municipal a à cœur de se mettre à l'ouvrage. Je me plais à croire qu'il œuvrera de concert dans le seul intérêt de la Commune, pour sa prospérité et le bien vivre de ses habitants. J'aimerais terminer cette brève intervention en remerciant tous les acteurs qui participent activement à la vie communale. Ils sont bien trop nombreux pour les citer tous sans en oublier, mais ils se reconnaîtront certainement. Une très belle soirée à toutes et tous. Merci.

Composition du Conseil municipal

Du 1er janvier au 31 mai 2020

Parti libéral radical (PLR):

- > Antonella Cartier
- > Danièle Castle
- > Michael Kende
- > Valérie Mégroz
- > Dorothea Noll
- > Sébastien Pesenti
- > Laura Stanga
- > Jérôme Steimer
- > Tiziano Verardi

Parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO):

- > Jenny Boye
- > Isabelle Macheret
- > Pablo Pfeiffer
- > Gyl Vigneron
- > Patricia Wüthrich

Du 1er juin au 31 décembre 2020

Collex-Bossy Entente:

- > Jenny Boye
- > Michael Kende
- > Sylvie Malherbe
- > Valérie Mégroz
- > Pablo Pfeiffer
- > Dorothea Noll
- > Sébastien Pesenti
- > Tiziano Verardi

Collex-Bossy Avenir:

- > Frédéric Betto
- > Maximilien Ferrillo
- > Cecilia Morganella
- > Rose Marie Mota
- > Thierry Potvin

Parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO):

- > Pascal Crétard
- > Patricia Wüthrich

Bureau du Conseil municipal

Du 1er juin 2019 au 31 mai 2020

- > Présidente: D. Noll
- > Vice-présidente: J. Boye
- > Secrétaire: T. Verardi

Du 1er juin 2020 au 31 mai 2021

- > Président: T. Verardi
- > Vice-président: T. Potvin
- > Secrétaire: P. Pfeiffer

En 2020, le Conseil municipal a siégé à sept reprises. Trois séances ont été annulées en raison du coronavirus.

Commissions du Conseil municipal

Jusqu'au 31 mai 2020

Commission	Président-e	Vice-président-e	Membres	Représentant-e de l'Exécutif
Finances	A. Cartier	M. Kende	I. Macheret J. Steimer P. Wüthrich	R. Muñoz
Social	J. Boye	V. Mégroz	A. Cartier I. Macheret L. Stanga	S. Malherbe
Patrimoine communal	S. Malherbe	I. Macheret	D. Castle M. Kende G. Vigneron	S. Malherbe
Sécurité	G. Vigneron	L. Stanga	I. Macheret V. Mégroz S. Pesenti	B. Fracheboud
Loisirs	D. Noll	P. Pfeiffer	J. Boye S. Malherbe T. Verardi	S. Malherbe
Infrastructures	S. Pesenti	J. Steimer	J. Boye D. Noll T. Verardi G. Vigneron	B. Fracheboud
Culture et information	P. Wüthrich	V. Mégroz	D. Castle P. Pfeiffer L. Stanga	B. Fracheboud
Urbanisme	D. Noll	S. Pesenti	P. Pfeiffer J. Steimer G. Vigneron	R. Muñoz

Groupement intercommunal / société coopérative	Représentant-e-s	Représentant-e de l'Exécutif
Commission consultative crèche intercommunale « Les 4 Saisons »	L. Stanga G. Vigneron	S. Malherbe
Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD)	M. Kende	B. Fracheboud
Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD)	D. Noll	—
Société coopérative « Les Chênes Verts »	S. Malherbe	R. Muñoz

Depuis le 1er juin 2020

Commission	Président-e	Vice-président-e	Membres	Représentant-e de l'Exécutif
Finances	M. Kende	F. Betto	J. Boye S. Malherbe C. Morganella P. Wüthrich	R. Muñoz
Cohésion sociale et culture/informations-communications	M. Ferrillo	J. Boye	V. Mégroz RM. Mota P. Pfeiffer P. Wüthrich	S. Chahlaoui
Infrastructures	S. Pesenti	T. Potvin	P. Crétard RM. Mota D. Noll T. Verardi	B. Fracheboud
Sécurité	RM. Mota	V. Mégroz	J. Boye P. Crétard S. Malherbe T. Potvin	S. Chahlaoui
Sports et manifestations	D. Noll	F. Betto	P. Pfeiffer T. Potvin P. Wüthrich T. Verardi	S. Chahlaoui
Territoire	D. Noll	C. Morganella	P. Crétard M. Ferrillo M. Kende S. Pesenti	R. Muñoz
Ad hoc Ferme Gindre-Constantin	D. Noll	F. Betto	P. Crétard M. Ferrillo S. Malherbe S. Pesenti	R. Muñoz
Ad hoc Laiterie de Bossy	T. Potvin	M. Kende	S. Malherbe C. Morganella D. Noll P. Wüthrich	R. Muñoz
Groupement intercommunal / société coopérative				Représentant-e de l'Exécutif
Commission consultative crèche intercommunale « Les 4 Saisons »			M. Ferrillo S. Malherbe	S. Chahlaoui
Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD)			M. Kende	R. Muñoz
Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD)			T. Verardi	–
Société coopérative « Les Chênes Verts »			S. Malherbe	R. Muñoz

Décisions du Conseil municipal

Délibérations

Vote pour la modification des statuts du Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet (GISMB).

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative au préavis communal sur le projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016 (Bellevue et Collex-Bossy, lieux-dits « Bracasset, Bois Fromager, les Tattes, les Biolays, Marais Saladin, Crest-d'El, Grand Pré, Champs-du-Bois et Planet »).

> Accepté à l'unanimité

Vote d'un crédit de 397'000 F TTC pour la rénovation de la cuisine située dans la salle communale et l'adaptation de la cuisine des restaurants scolaires.

> Accepté par 8 voix pour et 6 absentions

Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 30'000 F (TTC) relatif à une subvention communale pour inciter les habitants de Collex-Bossy à installer des panneaux photovoltaïques.

> Accepté à l'unanimité

Vote relatif à la délégation de compétences au Maire pour la passation de certains actes authentiques.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'un crédit d'investissement de 696 000 F TTC, frais d'actes et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle n°43 de la commune de Collex-Bossy, sise à la route d'Ornex 14, dénommée « Laiterie de Bossy ».

> Accepté par 13 voix pour et 1 contre

Vote d'un crédit d'investissement de 350'000 F TTC destiné à réaliser une voie piétonne le long de la route de Vireloup, entre le hameau de Vireloup et le stade Marc-Burdet.

> Accepté à l'unanimité

Vote relatif à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire de 509'800 F TTC destiné à finaliser la rénovation de l'appartement du 1er étage du bâtiment 110, route de Vireloup (ancienne poste), effectuer l'assainissement de l'alimentation électrique et opérer la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments.

> Accepté à l'unanimité

Vote annulant la délibération votée le 19 février 2018 relative au préavis favorable sur le projet de modification des limites de zone, plan n° MZ 30'060-514 sur le territoire de la commune de Collex-Bossy, par la création d'une zone de développement 4B, au lieu-dit « Bracasset » et déclarant préavis défavorablement cette modification de zone.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une subvention d'investissement d'un montant de 124'263 F TTC en faveur du Groupement Intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD) destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité du site.

> Accepté à l'unanimité

Vote relatif à un crédit d'étude d'un montant de 100'000 F TTC dans le but d'étudier le remplacement de la chaufferie à bois de la parcelle n°792 en augmentant sa puissance et en prolongeant le réseau de chaleur à de nouveaux bâtiments.

> Accepté par 8 voix pour et 4 voix contre

Vote pour l'approbation du règlement pour l'attribution en fermage des parcelles agricoles communales.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération relative aux indemnités allouées en 2021 aux maire et adjoints et conseillers municipaux.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

> Accepté à l'unanimité

Vote du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire de 100'000 F.

> Accepté à l'unanimité

Les délibérations 6/2020 et 14/2020, concernant des naturalisations, ont été traitées en huis-clos par le Conseil municipal.

Motions

Proposition de motion M1/2020 « Pour que les collésiens-ne-s et bossiotés puissent exprimer leur solidarité avec nos entreprises locales ».

> Par 10 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion M1/2020 en commission des finances.

> A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur du rapport de commission concernant la motion M1/2020 et l'envoi à l'Exécutif pour sa mise en œuvre.

Proposition de motion M2/2020 « Pour une solution aux problèmes de stationnement dans les bois ».

> A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion M2/2020 à la commission des infrastructures.

> Des dispositions légales compromettent la solution envisagée par la motion M2/2020, son porteur décide de la retirer.

Proposition de motion M3/2020 « Solidarité avec Beyrouth et ses habitants », invitant à verser 5'000 F à titre d'aide internationale.

> Par 8 oui et 4 non, le Conseil municipal accepte le renvoi à la commission cohésion sociale et culture/ information-communication de la motion M3/2020.

> Suite au refus de ladite commission, par 3 voix contre une, d'accepter la motion telle que présentée, le porteur de la motion M3/2020 décide de la retirer.

Proposition de motion M4/2020 « Motion pour l'élaboration d'un règlement communal qui édicte les aspects financiers détaillés lors des demandes de crédit ».

> Par 11 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte le renvoi à la commission des finances du projet de motion M4/2020.

Pétitions

Pétition concernant le projet de réaménagement du Chemin Champion et des zones de rencontre.

> Pétition adressée à la Commune par la PPE Résidence de l'Etraz, laquelle, en sa qualité de riveraine du chemin Champion, prie les autorités de la tenir informée du projet de réaménagement du chemin afin qu'elle puisse faire part de ses remarques en amont de la réalisation des travaux.

> Il est décidé de renvoyer la pétition en commission des infrastructures afin que celle-ci se saisisse du dossier et fasse rapport, le moment venu, au Conseil municipal.

Pétition concernant le trafic au chemin des Chaumets.

> Pétition adressée à la Commune par les riverains du chemin des Chaumets, lesquels constatent l'inefficacité des signalisations routières actuelles sur le chemin. Bien qu'interdit à la circulation, à l'exception des riverains, une augmentation constante du trafic de transit y est constatée.

> Il est décidé de renvoyer la pétition à la commission des infrastructures qui est chargée de l'étudier et lui donner suite.

Décisions de l'association des communes genevoises (ACG) sujettes à opposition du Conseil municipal

11 décisions concernant les financements 2021.

> A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les 11 décisions de l'ACG.

Cohésion sociale et culture

Aide humanitaire internationale

La Commune soutient l'effort traditionnel de Genève dans l'aide humanitaire à l'étranger. La commission sociale est chargée de répartir le budget annuel entre diverses actions humanitaires.

En 2020, des subventions ont été versées aux associations et organismes suivants :

- > Association APSEE-PEU-LA (Tibet)
- > Association des élèves de l'École de Culture Générale - Solferino (Madagascar)
- > Association Mate Cocido (Argentine)
- > Association Métissages (Burkina Faso)
- > Association Singla-Népal
- > Club AIDE (Togo)
- > Fondation Apprentis d'Auteuil (Mali)
- > Groupe d'aide au développement La Liane - aide (Bénin)
- > JATUR - Jeunes Associés Tempor à une Région (Burkina Faso)
- > UNICEF: aide aux réfugiés de la frontière Grèce-Turquie
- > Y30 - aide Yémen
- > Zara Soa « partager le Bien » (Madagascar)

Le montant alloué à l'aide humanitaire internationale s'est élevé à 20'000 F en 2020.

Aide sociale nationale

En 2020, des aides ont été apportées dans les domaines suivants :

- > Formation et réinsertion professionnelle : Apprentissages sans frontières
- > Jeunesse : Europäisches Jugendparlament Schweiz, Associations CIAO et Pacifique

- > Solidarité : Association pour l'Appartement de Jour, CARE, As'trame Genève, 360, dialogai, Fondation Colis du Cœur et aide à la distribution des colis, Carrefour-Rue, Centre Social Protestant, Caritas-Genève, Pro Senectute, Centre de Contact Suisses-Immigrés Genève, Centre de liaison des ass. féminines genevoises CLAFG, Collectif de soutien aux sans-papiers
- > Conseil et prévention des violences : Fondation Au cœur des Grottes, Association CTAS
- > Santé et soutien aux personnes en situation de handicap : Hôpiclowns, Autisme Genève, Fondation SGIPA, Samaritains section Versoix et environs, Fondation Just for Smiles
- > Culture : Associations DeCybèle Musiques, la Lanterne Magique, Lecture et compagnie, Amis des bateaux à vapeur du Léman, Fondation des Clefs de St.-Pierre, Corps de Musique de Landwehr

La Commune a également soutenu Terre des Hommes, l'association la Barje, le label Fourchette verte et le centre ornithologique de Genthod. De plus, elle a offert des aides ponctuelles à ses habitantes et habitants.

Le montant engagé pour l'aide sociale nationale s'est élevé à 11'942 F en 2020.

Action sociale communale

L'action sociale communale vise d'ordinaire à maintenir et renforcer le lien avec la population en général, les jeunes et les personnes âgées, par des animations diverses. En 2020, la plupart de celles-ci ont dû être annulées.

En 2020, le montant budgété pour l'action sociale communale a été en partie versé au soutien des personnes dont la situation a été péjorée par la crise sanitaire et aux institutions de coordination.

Aînés

Dès le début du semi-confinement la Mairie a mis sur pied un plan de solidarité. Les aîné-e-s de la Commune ont :

- > pour les plus vulnérables, été contacté-e-s par téléphone pour s'enquérir de leur état de santé et leurs besoins ;
- > pu bénéficier d'un réseau d'habitants bénévoles (plus de 30 personnes entre 17 et 65 ans) qui ont offert de leur temps pour rendre des services ;
- > eu accès à un guide pratique comportant diverses coordonnées et conseils pour leur permettre de traverser le semi-confinement dans les meilleures conditions.

Bien que, par mesure de sécurité, la sortie et le goûter des aînés aient été annulés, la distribution des marmites de l'Escalade aux personnes âgées de 80 ans et plus a été maintenue. Les 72 retraité-e-s concernés ont reçu la leur.

Bons de solidarité avec les entreprises locales

Pour soutenir les commerçants locaux, au mois de décembre 2020, le Conseil municipal a décidé d'offrir un bon de 20 F à tous les ménages de la Commune, à dépenser dans les entreprises basées sur le territoire qui ont souhaité participer à l'opération.

Jeunes

La traditionnelle «Fondue des jeunes» a eu lieu le 28 février 2020. Elle a réuni une dizaine de jeunes accompagnés par les membres de la commission sociale ainsi que de l'Exécutif. Durant cette soirée, la société de sauvetage de Bellevue-Genthod leur a présenté ses activités. Les jeunes, suisses et étrangers, ayant atteint l'âge de 18 ans en 2020, ont reçu un bon-cadeau à l'occasion de cette soirée.

Centres aérés

Durant deux semaines en juillet, du 6 au 10 et du 13 au 17 juillet, un centre aéré a été proposé aux enfants de Collex-Bossy âgés de 4 à 11 ans. Il résulte d'une collaboration entre la FASe et les communes de Pregny-Chambésy, Satigny et Collex-Bossy.

Huit places par semaine, soit 16 places au total, ont été réservées aux enfants de Collex-Bossy. Ces derniers ont eu la possibilité de pratiquer du sport, participer à des sorties et des activités créatives. L'encadrement a été assuré par une équipe d'éducateurs spécialisés de la FASe.

La Commune participe également financièrement au centre aéré de la ville de Versoix.

L'appui financier de la Commune, pour ces deux centres aérés, s'élève à 11'267 F.



Bibliobus

En raison de la crise sanitaire de 2020, le bibliobus n'a pas déployé tout son potentiel. Stationnant d'ordinaire trois heures devant le local voirie, un mercredi par mois, ses services ont été interrompus durant près de 5 mois. Dès son retour, au mois d'août 2020, l'accueil du public a été limité par des normes (1 pers./10m²). Ces aspects ont logiquement eu un impact négatif sur la fréquentation et le nombre de prêts de l'année écoulée. Toutefois, ils n'ont pas vocation à être comparés aux statistiques habituelles.

En 2020, le bibliobus a accueilli 115 personnes (contre 290 en 2019). Neuf nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Le total des prêts d'ouvrages, adultes et jeunesse confondus, s'est élevé à 560, soit une baisse de 59% par rapport aux 1359 prêts de 2019. Chacun espère que l'année 2021 permettra à la bibliothèque ambulante de retrouver son public.

Le service est gratuit pour les habitants et la contribution communale s'élève à 2'556 F.

Chapelle, centre culturel

En 2020, les concerts et spectacles qui rythment d'ordinaire la saison culturelle communale, dont le programme est élaboré en collaboration avec le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre, n'ont pas tous pu avoir lieu selon le calendrier qui avait été édité en amont.

La commission en charge de la culture et l'administration communale ont œuvré pour que les événements prévus soient reportés à l'automne et en hiver. Malheureusement, une nouvelle vague de Covid-19 est venue obscurcir l'horizon et certaines performances ont finalement été annulées, au grand regret des artistes, des organisateurs et du public.

La commission culture et information en charge de la programmation (législature 2015-2020) a tout de même pu proposer :

- > Une exposition
- > Une représentation de théâtre d'improvisation
- > Un spectacle pour enfants
- > Un concert en collaboration avec le festival Antigél
- > Trois concerts : tango, musique de chambre et chanson actuelle

École et parascolaire

École

Collex-Bossy fait partie de l'Établissement scolaire Lachenal/Céligny/Collex-Bossy. Depuis 2019, Sonja Hanselmann assure la direction de l'Établissement.

L'école a vécu une année 2020 particulière, contrainte de fermer ses portes huit semaines au printemps à cause de la crise sanitaire. Les courses d'école, camps et promotions de juin ont été annulés, laissant tout de même la place à une fin d'année scolaire sereine et joyeuse.

Fin août 2020, l'école a accueilli 146 élèves, soit 5 de moins qu'en 2019.

Evelyne Dudan, enseignante élémentaire, a quitté l'école pour un autre poste et a été remplacée par Hélène Noverraz, en duo avec Angela Mossaz, qui a pris en charge le congé parental d'une autre enseignante.

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire – GIAP

Accueil de midi de 11h30 à 13h30: Dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des cours, les animatrices et animateurs parascolaires prennent en charge et encadrent les enfants pendant le repas. Il est servi par les cuisiniers et les aides bénévoles du restaurant scolaire. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas.

Accueil de l'après-midi de 16h à 18h: Après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages ou autres.

Les enfants sont accueillis sur inscription préalable (à moins d'un cas de force majeure).

En 2020, l'accueil parascolaire a été interrompu pendant les huit semaines du semi-confinement. Il a repris au mois de mai dans le respect des directives sanitaires.

La Commune a pris en charge à 100% les coûts du parascolaire selon la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur qui fait suite à la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes. Le montant s'est élevé à 212'020 F en 2020.

Association du restaurant scolaire – ARSCB

Le restaurant scolaire de Collex-Bossy a pu accomplir sa mission au cours de l'année 2020, malgré les conditions difficiles imposées par le Covid.

Depuis janvier 2020, Lucas Bofill, chef cuisinier, a pris la relève de Rachida Dahmani. Secondé par Isabel Simonin et Halala Abbasi, M. Bofill s'est rapidement adapté.

L'école ayant été fermée du 16 mars au 11 mai 2020, le restaurant scolaire n'a pas servi de repas durant cette période. Nous avons dû mettre en place des RHT pour l'équipe de cuisine. Les charges sociales et les 20% des salaires non pris en charge par le chômage ont été payés par l'Association.

Depuis la réouverture des écoles en mai 2020, nous avons malheureusement dû continuer à œuvrer sans nos chers bénévoles, les règles sanitaires dues au Covid ne nous permettant pas de les accueillir. Ils ont manqué aux enfants comme à l'équipe de cuisine et nous espérons que nous pourrions rapidement compter à nouveau sur l'aide précieuse de Christiane Morel-Girod, Josette Mann, Ferdinand Sprich et Jimmy Pasquali. Nous profitons de cette tribune pour leur adresser nos remerciements.

Les animatrices du GIAP ne sont plus autorisées à manger avec les enfants depuis mai 2020, bien qu'elles continuent à encadrer les repas.

Une autre difficulté induite par la pandémie a été l'absence de certains produits chez nos fournisseurs et la longueur des délais de livraison pour certains aliments moins conventionnels. Lucas Bofill a fait de son mieux pour adapter les menus en fonction des possibilités qui lui étaient offertes.

Depuis août 2020, le restaurant scolaire fournit également le Petit Chevalier. Tout a été mis en place avec M. Bofill, les responsables du Petit Chevalier et les représentants du label «Fourchette Verte» pour que des menus sains et correspondant aux exigences soient préparés.

Nous profitons de rappeler que l'école de Collex-Bossy est une des seules du canton qui a la chance d'avoir ses menus cuisinés sur place. Un accent particulier est mis sur les produits frais, locaux et de saison.

Les travaux de rénovation de la cuisine de la salle communale ont pris un peu de retard à cause de la situation sanitaire. Le déménagement de l'équipe de cuisine dans ce nouvel espace a été repoussé en janvier 2021. Des réunions de travail, avec la participation de M. Bofill, se sont tenues pendant l'année afin de parfaire le choix des appareils et l'aménagement de cet espace.

La fiduciaire Enfin!Fidu a assuré la comptabilité, la facturation et la gestion des débiteurs. Nous sommes très satisfaits de ses services. La facturation et le suivi se passent très bien.

L'exercice comptable 2020 se clôture avec une légère perte de 1'172 F. Nous avons une nouvelle fois pu éviter de demander une subvention à la Mairie.

En ce qui concerne le litige historique, le remboursement mensuel se passe bien et selon les accords.

Le comité remercie la commune de Collex-Bossy pour le soutien et la confiance qu'elle témoigne à l'Association d'année en année.

- Pour toutes questions ou renseignements :
- > www.restoscolairecollexbossy.ch
contact@restoscolairecollexbossy.ch

Pour le Comité, Anne-Claire Bovat, membre du comité

Quelques chiffres

- > 13'729 repas servis sur l'année scolaire 2019/2020, soit quelques 3'500 de moins que lors de l'année précédente, en raison des nombreuses semaines de fermeture des écoles.
- > 975 repas fournis au Petit Chevalier depuis la rentrée 2020
- > 95 repas en moyenne par jour sur 2019/2020 (avant le Covid)
- > 99 enfants inscrits sur l'année depuis la rentrée, soit deux tiers des enfants scolarisés au village

Composition du comité bénévole

- > Caroline Simonin, présidente
- > Mitia De Oliveira, vice-présidente
- > Renat Galeev, trésorier
- > Christine Bader, secrétaire
- > Daniele Puggioni, membre
- > Anne-Claire Bovat, membre

Petite enfance

Espace de vie infantine

« Le Petit Chevalier »

Le comité 2020

- > Présidente : Mélanie Charlet
- > Vice-président : Miguel Ibanez
- > Secrétaire : Maria Ibanez

Notre équipe éducative

- > Une éducatrice responsable
- > Deux éducatrices
- > Deux assistantes socio-éducatives
- > Un aide

Nous accueillons toujours, avec plaisir, pour quelques jours des stagiaires, principalement des jeunes du village, désirant découvrir le monde de la petite enfance.

Notre équipe travaille toujours sous le label APEPO (approche éducative positive) ainsi que la Fourchette Verte pour nos repas & goûters.

Moments-clés pour les enfants/parents

L'année 2020 s'est déroulée au rythme de la Covid-19, par conséquent, de nombreuses activités ont dû être annulées. Nous avons tout de même organisé quelques activités en dehors du quotidien, dans le respect des normes sanitaires en vigueur :

- > Soirée de parents avec la nouvelle volée 2020/2021
- > Sortie à la bibliothèque de Versoix
- > Course d'école au stade Marc-Burdet à Collex (Jeux Olympiques)
- > Cueillette des pommes au domaine Mercier à Bossy
- > L'Escalade et Noël ont été fêtés sans la présence des parents

Les chiffres

Au 31 décembre, 37 enfants fréquentaient le Petit Chevalier. La grande majorité des enfants étaient de Collex-Bossy, mais des enfants de Bellevue et des communes environnantes ont également eu accès à notre structure.

L'exercice comptable 2020 se clôture avec un excédent d'environ 67'000 F qui s'explique notamment par les indemnités RHT Covid perçues en 2020, mais reflète surtout des finances saines. En effet, le remplissage des classes a augmenté massivement suite à la mise en place des repas de midi à la rentrée d'août 2020. A noter que les communes de Collex-Bossy et Bellevue ont versé, respectivement, une subvention de 190'000 F et 49'000 F.

Le comité remercie la Mairie de Collex-Bossy pour son soutien indéfectible, tant au niveau financier qu'au niveau logistique.

- Pour toute question ou renseignement :
- > comite@petitchevalier.ch

Le comité du Petit Chevalier

Crèche intercommunale

« Les 4 Saisons »

La crèche intercommunale Les 4 Saisons est une crèche subventionnée par 4 communes : Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille 88 enfants par jour de 7h à 18h30. C'est un bâtiment minergie-éco et son esprit éco-friendly se diffuse en continu dans les 8 espaces de vie répartis sur 2 étages.

Des poissons, des lapins partagent la vie et développent la curiosité des enfants tout au long de l'année. Le jardin potager permet de savourer les produits de saison apprêtés de main de maître par notre incroyable chef Bernard Bron chaque midi et chaque goûter. Tous ces repas sont labellisés « fait maison ».

Cette année 2020 a été une année vraiment particulière, ce qui a considérablement changé les choses sur plusieurs points : communication, organisation et fonctionnement avec les mesures du SSEJ. Du 16 mars au 2 juin 2020, la crèche était ouverte avec un service minimum. Nous avons mis en place de nombreuses actions, notamment avec l'application PepApp, pour garder le lien avec les parents et les enfants (vidéo, photos, textes, bricolages, histoires, etc.) durant toute cette période. Initiative mise en place dans l'ensemble des crèches pop e poppa et qui a fait l'objet d'un reportage de la RTS. La gestion de cette période a été plutôt bien vécue par les parents, les enfants et l'équipe.

Le projet institutionnel qui était programmé pour 2020 et qui nous a pris beaucoup d'énergie était l'exposition «Les enfants ont le droit d'être des enfants». En raison des directives sanitaires, celle-ci a dû être annulée ainsi que le reportage de la télévision qui devait être fait sur ce sujet.

Néanmoins, un livre a été élaboré afin de pouvoir malgré tout admirer tout le travail qui a été imaginé autour de ce thème. N'hésitez pas à le commander auprès de la direction de la crèche.

Les chiffres

- > 120 enfants inscrits dont :
- > 55 enfants de Bellevue
- > 10 enfants de Collex-Bossy
- > 29 enfants de Genthod
- > 26 enfants de Pregny-Chambésy

Isabelle Plater-Zyberk, directrice

La subvention versée en 2020 à Pop e Poppa s'est élevée à 187'848 F.

Accueil familial de jour «Supernounou»

Cette association, à but non lucratif, met en relation les familles d'accueil et celles désireuses de faire garder leur enfant. C'est une structure intercommunale subventionnée par les communes de la rive droite du lac dont Collex-Bossy. Une famille de la Commune bénéficie de ce service.

La subvention annuelle communale s'est élevée à 7'959 F en 2020.

Loisirs

Manifestations communales

Apéritif des vœux

Chaque mois de janvier est l'occasion pour la mairie de rencontrer les habitants et leur transmettre ses vœux de bonheur et santé pour l'année qui débute. 2020 n'a pas dérogé à la tradition. Le 14 janvier à 19h, nombreux sont les Collésiens et Bossiotes qui se sont installés dans la salle communale pour prendre part à la partie officielle lors de laquelle étaient exposés les projets en cours pour la Commune. Cette première partie a été ponctuée par des morceaux de musique brillamment interprétés à la guitare par Branimir et Andro Ostojic, père et fils. Les discours ont cédé la place au très apprécié diaporama de l'année écoulée mis en forme et en musique par Dorothea Noll, présidente du Conseil municipal. Finalement, les habitants étaient invités à partager un verre proposé par les viticulteurs de la Commune ainsi qu'un apéritif préparé par l'auberge communale et servi par les dames paysannes. Rencontres, échanges et bonne humeur ont accompagné cette soirée.

Flambée des sapins

Le 12 janvier a eu lieu la quatrième édition de la flambée des sapins. Le temps était clément et les habitants de Collex-Bossy ont répondu présents en nombre à la désormais traditionnelle manifestation sécurisée par la Compagnie des sapeurs-pompiers. Les sapins de Noël se sont embrasés au son de la guitare de Chess'Co. Pour parfaire ce moment convivial, les personnes présentes ont partagé un verre de vin chaud ou de jus de pomme offert par la Commune. La Confrérie de l'épée de Bossy sur Collex s'est chargée de la buvette et a proposé des assiettes apéritives pour agrémenter ce moment festif de début d'année.

Manifestations de l'été

Décrire le bonheur des enfants lors des promotions scolaires, la lecture du pacte fédéral, le feu de joie de la Fête nationale et les œuvres féériques de l'exposition Art en Campagne ne peut se faire dans le rapport administratif 2020. Malheureusement, rien n'a eu lieu comme à l'accoutumée.

En fin d'année scolaire, les 8P ont fêté leur promotion au cycle d'orientation dans l'intimité. Ils ont reçu un présent des mains des autorités communales, et ont marqué ce passage important en petit comité.

Le 1er août, nombreuses sont les familles qui ont maintenu la tradition en suspendant un lampion ou un drapeau pour célébrer la Fête nationale de manière intimiste.

Art en Campagne

Le comité d'organisation de l'exposition transfrontalière Art en Campagne a reporté l'édition intitulée «en équilibre» à l'été 2021.

Fête de la pomme

L'édition 2020 de la manifestation, initialement prévue au mois d'octobre, a été annulée.

Fête de l'Escalade

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, la fête de l'Escalade, sous sa forme habituelle, a été annulée. La Commune a toutefois complété l'enveloppe proposée par le Département de l'instruction publique et commandé une marmite à un chocolatier local pour chacune des classes de l'école.

Fête de Noël

Malgré l'annulation des festivités, la distribution des traditionnels cadeaux de Noël a été maintenue à l'école. La Commune a également placé un grand sapin dans la cour de l'établissement scolaire qui a pu être décoré par les créations des élèves.

Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet – GISMB

Le GISMB opère sa mue : dans un premier temps, tel qu'annoncé en 2019, les statuts ont été modifiés, permettant la création d'un conseil consultatif (CC) composé de deux conseillers municipaux par commune choisis par leurs pairs. Cette nouvelle organisation offre un point d'observation sans filtre pour les conseillers municipaux sur le fonctionnement du GISMB ; elle permet également aux conseillers municipaux de s'impliquer dans la vie du GISMB par le biais d'idées et de suggestions visant à améliorer son fonctionnement ou sa visibilité dans les quatre communes. Car c'est l'un des points importants qui a été relevé en 2020 : du fait de son emplacement excentré sur le territoire de Collex-Bossy,

le site du stade Marc-Burdet est méconnu des habitants des communes de Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy.

Faciliter le lien, imaginer les perspectives, avoir une vision de développement sportif large pour pousser le stade Marc-Burdet à devenir le centre sportif Marc-Burdet, tel pourrait être un projet porté par les quatre communes composant le GISMB.

Le nouveau stadier est en place et il a pu trouver ses repères ; les automatismes avec le personnel technique et administratif doivent encore être consolidés mais le fait d'avoir une personne à demeure sur le site commence à montrer son intérêt.

Le bâtiment a subi des travaux lourds en 2020 du fait des anomalies constructives observées : le drainage le long de la route de Vireloup a été intégralement refait, la ventilation des douches a été adaptée pour mieux aspirer l'air humide et tous les réseaux de ventilation ont été intégralement nettoyés. Finalement, les contrats de maintenance manquants ont été conclus pour assurer le suivi le plus irréprochable possible des équipements techniques.

Nous avons détecté de nouveaux signaux de vieillissement prématuré sur le bâtiment qui touchent l'étanchéité des terrasses et les façades en bois ; il a fallu préparer le budget 2021 en conséquence de ces observations.

Financièrement, le budget 2020 du GISMB a été tenu malgré les surprises désagréables que nous avaient réservées le bâtiment.

L'augmentation du soutien financier au FC Collex-Bossy devient une constante eu égard à sa difficulté à assurer ses revenus historiques. En effet, contexte sanitaire oblige, les événements festifs ont été annulés et le restaurant, malgré un été bien occupé, n'a pas pu compenser le manque à gagner lié aux fermetures des établissements culinaires.

Sécurité

Patrouilleurs scolaires

Pour la quatrième année consécutive, deux patrouilleurs scolaires ont travaillé en alternance matin et après-midi sur le passage piéton de l'école.

Les patrouilleurs ont pour responsabilité d'assurer une traversée sécurisée de la route de Collex pour les écoliers. Leur rôle est également d'offrir à ces derniers une présence familière et un rappel des règles de la circulation.

Pompiers

Nouvelle législature politique, pandémie et canicule auront marqué cette année 2020 qui restera longtemps dans les mémoires de la Compagnie 24 de Collex-Bossy.

Malgré le tournus naturel, l'effectif est resté stable et l'attractivité de notre Compagnie s'est maintenue à un bon niveau. Une fois de plus les chiffres le prouvent, avec 29 sapeurs actifs, dont 2 aspirants, la stabilité est excellente et nous permet de garantir notre fonction de maillon essentiel dans la grande chaîne des secours de notre Canton.

L'année écoulée nous a une fois de plus ouvert les yeux sur la nécessité de pouvoir disposer de forces vives in-situ. Les événements majeurs dû à la crise sanitaire, les pannes du raccordement 118, les inondations exceptionnelles sur la rive gauche, les canicules, etc. ont démontré que nous nous adaptons facilement à n'importe quelle situation et dans n'importe quelles conditions.

L'esprit de milice dans lequel nous évoluons a réaffirmé son utilité! Lors des engagements, notre Compagnie a été en première ligne, main dans la main avec les autorités communales et avec la cellule de crise cantonale ORCA-ge. Nos agriculteurs n'ont pas été en reste et au plus fort de la canicule, nous avons pu compter sur eux pour assurer des «piquets charrue» en anticipation d'incendie sur les chaumes. Tout ceci a remarquablement été coordonné avec Chloé Baumgartner et Pierre Gindre à qui nous profitons d'adresser nos remerciements!

Le nombre d'interventions, hors pandémie, est resté stable, soit 17 sur alarme, dont 10 de concert avec le SIS, et 117 gérées dans le cadre du groupement intercommunal GCRDL (Versoix, Genthod et Collex-Bossy). Quant au nombre de séances de l'État-Major, elles ont été de 10 pour la partie courante, complétées par cinq séances de crise, pour garantir une gestion efficace de la pandémie.

Cette année 2020 devait être l'année du lancement sur le terrain de notre amicale, présidée par notre Sgtn retraité, Jacques Humbert-Droz. Ce beau projet intergénérationnel devra attendre la fin des mesures sanitaires et les premières manifestations mais tout est d'ores et déjà prêt. Notre amicale sera un acteur incontournable du retour à la normale de l'après-pandémie et nous nous en réjouissons.

En remerciant la Mairie de Collex-Bossy et la nouvelle législature pour leur confiance et leur soutien sans faille, toute la Compagnie se tourne vers l'avenir et reste à votre entière disposition. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez une présentation de nos activités.

Cdt. Cap. Eric Hubmann

Protection civile, Office régional de protection civile – ORPC

Année exceptionnelle à tous les niveaux pour l'ORPC Valavran

Chères et chers citoyens de nos belles communes, Comment vous décrire l'année 2020 de l'organisation de la protection civile (ORPC) de Valavran? Ce n'est pas aisé. Et pourtant, c'est avec une très grande fierté que je rédige ce résumé de nos activités. Vous vous en doutez certainement, cette année a été marquée par la pandémie de coronavirus.

Pour l'ORPC Valavran, tout a commencé paisiblement avec le «classique» essai des sirènes. C'était peu avant le début de la pandémie et le chamboulement de nos vies. Car dès que le Conseil fédéral a décrété la «situation particulière» au nom de la Loi sur les épidémies, fin février, tout s'est très rapidement enchaîné, tout s'est accéléré. La situation d'urgence a été émise au niveau fédéral, la protec-

tion civile a été mise sur pied au niveau cantonal. Un grand nombre d'astreints a été engagé et les abris de la protection civile ont été préparés. Le tout – vous vous en souvenez – dans un contexte extrêmement tendu en raison des multiples incertitudes autour de ce nouveau virus.

Alors que la population se confinait, la protection civile, elle, se mobilisait pour se mettre à son service. Elle s'est mise en route avec professionnalisme au fur et à mesure des missions attribuées. Nous avons commencé par livrer le peu de masques et de gel disponibles aux Établissements médicaux sociaux (EMS) et aux personnes mises en quarantaine. Nous avons aussi livré des médicaments aux personnes dans le besoin. Nous avons mis à disposition des EMS du personnel pour prendre soin de nos aînés. Nous avons enfin soutenu l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) en distribuant des milliers de repas à domicile, et avons effectué plus de 60'000 km sur le canton durant trois mois. Cette liste de missions n'est pas exhaustive.

Ces dernières ont été remplies avec brio. Avec résilience aussi, tant la fatigue physique et psychique s'est fait sentir au fil des semaines. N'oublions pas que nous avons pu bénéficier de généreux soutiens de nombreuses entreprises et institutions locales, qui ont saisi l'importance du travail de la protection civile dans ces temps perturbés. Vous l'imaginez aussi, répondre à toutes ces demandes avec réactivité a demandé une organisation irréprochable et rassurante, notamment d'un point de vue sanitaire, pour les quelques 200 astreints de l'ORPC Valavran ayant revêtu l'uniforme de la protection civile en 2020, pour un total d'environ 6'500 jours de service. L'ORPC Valavran n'avait jamais fait face à un tel défi. C'est avec une fierté sincère que nous pouvons l'affirmer : nous l'avons relevé et la protection civile n'avait jamais été aussi utile à la population. Le rapport complet produit pendant et à la suite de cet engagement exceptionnel est d'ailleurs disponible sur notre site internet. Il a aussi bénéficié d'un très bon accueil dans la presse régionale.

Au 1er juin, la quasi-totalité des effectifs de l'ORPC Valavran a été licenciée. La deuxième partie de l'année a ainsi été plus calme, bien que la grande majorité des astreints était prête à reprendre du service

au besoin. Enfin, le groupe des constructions a effectué un entretien général de nos abris communaux en fin d'année afin que tout soit prêt pour d'autres éventuelles mobilisations.

Année 2020 particulièrement difficile, pour résumer. Mais ô combien importante, riche, instructive et source de fierté pour l'ensemble de la troupe. Croyez-nous, l'ORPC Valavran sort grandie de cette expérience marquante.

Sergent Guillaume Chillier, responsable cellule communication ORPC Valavran

→ ORPC Valavran
Rue du Village 27
1294 Genthod
office@orpcvalavran.ch
www.orpcvalavran.ch



Décorations de fin d'année

Pour décorer le bourneau à l'occasion des fêtes de fin d'année, quatre lutins anonymes ont confectionné d'attachants personnages qui ont pris place autour de la fontaine pour éclairer quelque peu cette sombre période. Les élèves de l'école de Collex-Bossy et leurs enseignant-e-s ont paré le sapin, mis à leur disposition dans le préau, de magnifiques ornements faits maison. Les employés communaux ont, quant à eux, illuminé la commune, installé et décoré les sapins et bâtiments publics, plongeant le village dans la féerie de fin d'année.

Forêts

L'association des propriétaires de forêts a continué à gérer la coupe de bois de la commune suivant un plan d'entretien établi, ce dernier devrait se poursuivre jusqu'en 2021.

Nettoyage des bois

En raison des incertitudes liées à la situation sanitaire et à la mise en place de la nouvelle législation, le traditionnel nettoyage des bois, rebaptisé «nettoyons notre village» a été prévu au mois d'octobre, alors que d'ordinaire il se tient à la mi-septembre. Malheureusement, une météo défavorable a contraint les organisateurs à repousser l'action quelques semaines plus tard. La seconde «vague» de Covid-19 et les contraintes liées ont finalement eu raison de la manifestation qui a été annulée en 2020.

Nichoirs à mésanges

Les mésanges sont les prédatrices naturelles de la chenille processionnaire. Des nichoirs adaptés à ces oiseaux ont été installés sur, ou à proximité, des pins fréquemment colonisés par le nuisible.

Suite à l'identification d'emplacements stratégiques par la voirie communale et l'association genevoise la Libellule, une commande de nichoirs à mésanges a été passée à l'atelier de menuiserie

de la Fondation Ensemble. En parallèle, des courriers sont parvenus aux propriétaires des parcelles désignées pour leur demander leur accord pour la pause d'un nichoir. Les nichoirs ont été installés entre février et mars et le bilan tiré de cette action est très encourageant. L'expérience sera reconduite en 2021.

Cabine à lire

Pour donner une impulsion supplémentaire au bien vivre ensemble, un nouveau projet a vu le jour à Collex-Bossy: la mise en place d'une cabine à lire, ou à livres. Une seconde vie a été offerte à la cabine téléphonique de l'arrêt de bus «Collex-École», désaffectée depuis longtemps. Elle a subi une cure de jouvence et un relooking: peinture, installation d'étagères et fresque réalisée par l'artiste collésienne Mily Saugy. Puis, une bibliothèque en libre-service y a été installée. Chacun est invité à y déposer les livres qu'il ne souhaite pas conserver. Il s'agit d'une sorte de troc autogéré pour encourager la lecture, mais aussi à donner, à recycler.

Pollution lumineuse

Un projet pilote d'extinction de l'éclairage public a été mis en place sur trois zones entre minuit et 5h. Ce test a pour objectif de quantifier le gain énergétique et de se rendre compte des bienfaits de l'absence de lumière nocturne sur la santé humaine, la faune et la flore. Le projet est initié au passage à l'heure d'hiver, au mois d'octobre 2020 et s'étendra jusqu'au passage à l'heure d'été, fin mars 2021.

Subventions – transition énergétique

Le 31 mai 2020, l'Exécutif a approuvé un règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce pour les habitant-e-s. Par ce document, la Mairie souhaite soutenir la transition énergétique de la Commune. Les aides financières se font jusqu'à concurrence du montant voté au budget annuel communal pour le financement de celles-ci et s'interrompent à épuisement du fonds.

Territoire

En 2020, dix-huit subventions ont été accordées, dont cinq pour un vélo à assistance électrique et neuf pour un abonnement annuel UNIRESO.

Mobilité

Tracteur voirie

Pour répondre à un besoin formulé par les employés communaux, un nouveau tracteur a été acquis par la Commune.

Enquête mobilité

Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal et du choix de rendre la démarche participative, une grande enquête sur la mobilité, réalisée par le bureau RR&A, a été adressée aux habitantes et habitants de la Commune. Ces derniers ont été invités à remplir un questionnaire visant à cerner les usages actuels en termes de mobilité et les attentes de chacun. Ceci afin d'alimenter la future politique communale. Au total, 141 personnes ont répondu, soit 8% de la population, ce qui permet une bonne représentativité générale.

Unireso

Une subvention de 50 F est accordée aux jeunes commençant le cycle d'orientation sur leur premier abonnement annuel. En 2020, six jeunes ont demandé cette subvention.

Carte journalière CFF

Depuis le mois de février 2019, il est proposé aux habitants d'acheter deux cartes journalières communales plein-tarif, en deuxième classe, à faire valoir sur tout le réseau de transports publics suisse. Elles sont vendues au prix de 40 F pièce et peuvent être acquises aussi bien en ligne qu'à la réception de la mairie.

Noctambus

En 2020, la Commune a versé 4'746 F pour le Noctambus.

Déchets

Tournée des encombrants

Une tournée porte à porte des déchets encombrants et ferraille est proposée depuis 2020 aux habitant-e-s de Collex-Bossy. Les encombrants ont été levés le matin des jeudis 19 mars, 18 juin, 17 septembre et 3 décembre.

Bulletin statistique

Au mois de novembre 2020, un nouveau bulletin statistique des déchets de Collex-Bossy a été distribué en tous-ménages aux habitants. Ce dernier a été consacré aux résultats obtenus par la Commune en 2019. Il a détaillé les indicateurs pris en compte par l'administration communale pour suivre les efforts consentis par les habitants et a comparé les années 2016 à 2019.

Récupération des déchets

- Trois espaces sont à disposition:
- > Derrière le local voirie-feu à Collex
- > Au parking du stade Marc-Burdet
- > Sur la place de l'ancienne laiterie à Bossy

Ces trois espaces, constitués de bennes enterrées, permettent la récupération des déchets valorisables tels que PET, verre, papier, alu, fer-blanc, piles et les capsules de café. Ces éco-points offrent un libre accès tout au long de la journée.

Aires de compostage

- Trois aires sont à disposition:
- > Chemin des Houchettes
- > Ch. du Crest-d'El au stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Il est rappelé que tous les restes alimentaires cuisinés sont strictement interdits. Seuls les déchets de jardin sont autorisés.

Recyclage

Pour la Commune, la récupération se traduit par les poids moyens suivants (par habitant en kg/an):

Ordures ménagères incinérées	190.8	↗
Verre	41.3	↗
Papier	37.8	↗
Déchets de cuisine	23.5	↗
Divers (PET, aluminium, fer blanc, textiles, capsules de café)	12.2	↗
Encombrants et ferrailles	8.6	—

Dans l'attente de l'approbation par le Canton, ces valeurs sont provisoires.

Le premier semestre 2020 a été particulier. Les mois du printemps sont marqués par le semi-confinement lié à la crise sanitaire. Parce que les Collésiennes, Collésiens et Bossiotes sont restés chez eux, on observe une nette augmentation du tonnage des déchets. A titre d'exemple, en avril 2020, 4.3 tonnes de déchets de cuisine ont été levés, contre une moyenne de 3 tonnes par mois en 2019. Le verre est également une matière qui a grandement été sollicitée durant cette période, avec une moyenne de 7.1 tonnes durant les trois mois impactés, contre 4.8 tonnes mensuelles en 2019.

Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac – GICORD

Les installations GICORD ont traité 3'363 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2020 (+3.3%).

Il y a eu des variations parmi les porteurs de déchets (+3.6% pour les Communes, +2.8% pour les privés), mais le total reste assez stable depuis plus de 15 ans. Ces variations sont en général expliquées soit par des phénomènes météorologiques soit par la variabilité des chantiers (pour Jacquet SA +12.5%).

Quant au poids moyen par convoi, le plus bas se situe à Bellevue et le plus élevé à Collex-Bossy.

Le GICORD accepte des souches d'arbres depuis janvier 2014 et en a traité 152 tonnes en 2020.

Le nombre de taxes de tri est variable, passant de 94 en 2019 à 72 en 2020. Jacquet SA continue de

ramasser le plastique dans les entrants afin de diminuer encore la quantité restant dans le compost fini. Plusieurs essais de ramassage mécanique (aspirateur du plastique, triage avec une pelle mécanique équipée avec une pince) ont été entrepris. Les mailles des tambours du tamis ont été réduits afin de diminuer la quantité de plastiques dans les produits finis. Toutefois, la quantité de plastique dans le compost reste toujours un souci car la Confédération risque de diminuer les niveaux acceptables dans les années à venir.

En 2020, le compost grossier (0/30mm) du Gicord a été accepté comme intrant pour la production BIO par l'organisation d'agrément, FIBL.

Tout s'est bien passé avec l'entreprise Jacquet SA qui a exploité le GICORD à notre entière satisfaction durant l'année 2020. Leurs collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire aussi bien les Communes que les entreprises privées qui ont amené des déchets verts au GICORD. Ils ont également broyé, composté et écoulé l'ensemble de ces matériaux à la satisfaction du GESDEC, service qui contrôle la conformité de l'exploitation du GICORD.

En résumé, pour sa 21e année d'exploitation, le GICORD a de nouveau très bien rempli la mission que les Communes lui ont confiée en 1999, à savoir composter nos déchets verts à un prix favorable et sans nuisance.

Décharge de type A

Une telle décharge a pour vocation de stocker la partie non valorisable des matériaux d'excavation non pollués provenant de chantiers de construction ou de routes, d'infrastructures et de bâtiments.

Les communes de Collex-Bossy et Bellevue, concernées par le projet de décharge de type A sur les sites du Crest-d'El-Biolays et Bracasset, collaborent activement pour un aménagement qui préserve les riverains et un respect des conditions requises à l'implantation de cette exploitation relevée dans les résolutions votées par les conseils municipaux en 2016.

Territoire

Lors de sa séance du 9 mars 2020, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, une délibération refusant ce plan de zone de la décharge. Constatant que ce projet ne tenait pas suffisamment compte d'éléments essentiels figurant sur la résolution votée le 14 mars 2016 relative au plan directeur DCMI-ME et suite au préavis de la commission Infrastructures le 24 février 2020, le Conseil municipal a préavisé défavorablement le projet de plan de zone de décharge n°PZD 01-2016.

Décharge de type D

L'ensemble du processus lié à l'éligibilité d'un territoire pour l'installation de la décharge de type D, ayant pour vocation d'être installée dans l'une des communes pressenties (Satigny, Versoix ou Collex-Bossy), s'est ralenti en raison des contraintes sanitaires imputables à la pandémie de Covid-19. Toutefois, le comité de pilotage réunissant des représentants des différentes communes, des associations de défense des intérêts de la nature, d'Agri-Genève et de communes françaises limitrophes, reste vigilant. Toutes les communes concernées ont toujours l'intention de s'opposer à ce projet cantonal.

Parcelle communale N° 792 dite des «Houchettes»

Ce projet est destiné à offrir un accès privilégié aux habitants de la Commune pour des logements, un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et un parking souterrain. De nombreuses étapes ont été franchies dont le choix du lauréat du concours d'architecture et l'approbation par le Conseil municipal et le Conseil d'État de la création d'une zone constructible 4B ordinaire pour la parcelle en question. Cette demande est actuellement pendante devant le Grand Conseil.

En 2019, une demande de complément selon trois scénarios a été adressée aux experts et le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement destiné à financer certaines phases du projet avant la dépose des autorisations de construire.

En 2020, le Conseil municipal a renoncé à la densification dans la zone de Bracasset pour privilégier le futur quartier des Houchettes plus en phase avec les aspirations communales.

Lieu-dit «Bracasset»

Ce projet d'extension du tissu villageois de Collex-Bossy prévoit la construction de 150 logements et 240 places de parking souterraines, ainsi que des aménagements paysagers en rapport avec le grand paysage et la zone agricole proche.

Antonio Hodgers, Président du Conseil d'État, fait état à la Commune de l'obligation de densifier davantage le projet initialement prévu. Le Conseil municipal décide en septembre 2020 d'annuler la délibération votée en 2018 et le préavis positif en découlant et de s'opposer la modification de zone du lieu-dit «Bracasset».

Plan de site de Bossy

En 2020, les compléments demandés dans le cadre de la consultation de l'enquête technique effectuée en 2018 ont été apportés. Il s'agissait notamment d'établir un diagnostic agricole sur les exploitations de Bossy. La question des limitations des droits à bâtir a aussi été abordée dans le but de maintenir la configuration d'un «village rue». Suite à ces compléments, la seconde enquête technique auprès des services de l'État démarrera en 2021.

Plan directeur communal (PDCom)

Un premier atelier participatif de travail au sujet de la mise à jour du Plan directeur communal a été organisé le 3 octobre 2020. Celui-ci a porté sur les thématiques des modes de vie à Collex-Bossy (liens avec les territoires voisins, vie communale et espace rural). Les habitantes et habitants de la Commune ont été nombreux à y participer et ont mis en exergue leurs envies et aspirations et proposé leur vision de la transition écologique à l'horizon 2025. Le but de cette séance et de celles qui suivront est de communiquer aux mandataires

communaux un maximum d'informations leur permettant d'établir des études documentées et de formuler des propositions.

Photovoltaïque

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un crédit de 30'000 F permettant un appel d'offres groupé entre quatre communes (Bellevue, Céligny, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy). Ces communes prévoient de mener à bien un projet-pilote global qui permettra de mutualiser les procédures et la mise en place de panneaux nécessaires à leurs habitants dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce projet concorde avec la stratégie énergétique cantonale et la déclaration d'urgence climatique adoptée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019.

Rives du Marquet

Le ruisseau du Marquet coule dans la forêt, bordé d'essences forestières indigènes. Il est essentiel pour la biodiversité de préserver les berges et de leur donner, ou redonner, un aspect de sous-bois sur la longueur du cours d'eau. En accord avec l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), il a été décidé de laisser pousser librement arbres et arbustes pour retrouver cet esprit. Dès ce printemps, tout au long du chemin de promenade attenant au ruisseau, une bande d'une largeur de 1 à 2 mètres sera maintenue en « zone de transition ». Toutefois, des accès seront conservés pour permettre aux employés communaux de procéder au nettoyage du lit du Marquet et ainsi éviter les bouchons pouvant engendrer des débordements. Cette action a pour but de rendre de l'espace à la faune locale et de respecter la forêt.

Incivilités à la campagne

De la mi-mars au 11 mai, les directives fédérales pour empêcher la propagation du Covid-19 ont induit l'inaccessibilité aux loisirs culturels et sportifs et les restaurants sont demeurés fermés. Le semi-confinement permettait tout de même aux Genevois de sortir de chez eux et de profiter de

balades et pique-niques dans la nature. Un bol d'air autorisé et bénéfique dont de nombreuses personnes ont profité. La beauté de Collex-Bossy n'a pas échappé aux citoyens. Ses agréables promenades ont été prisées durant ces presque deux mois : pour le meilleur et, malheureusement, parfois pour le pire. En effet, avec l'augmentation du nombre de promeneurs, une recrudescence des incivilités a tristement été observée : parking sauvage et déchets jetés dans la campagne. De surcroît, les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), mises en place par les agriculteurs, n'ont pas toujours été respectées, dérangeant la faune et abîmant la flore. Nombreux sont les Collésiens et Bossiotes qui ont spontanément agi en ramassant eux-mêmes les déchets découverts : bouteilles, mégots, emballages ou masques. La Mairie, quant à elle, est intervenue à l'aide de la compagnie des sapeurs-pompiers et des douanes pour multiplier les patrouilles et fermer des chemins aux véhicules. Elle a également renforcé l'information et l'affichage. De plus, des articles ont fleuri dans la presse, faisant appel au civisme de la population, lui demandant de respecter la nature, le travail des agriculteurs, de rester sur les chemins et tenir les chiens en laisse.

Infrastructures

Travaux – route de Collex

Dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau potable, SIG a prévu de procéder au renouvellement de deux conduites d'eau présentes sous la route de Collex entre le giratoire «de la pomme» et la route des Fayards. La première canalisation à remplacer est une conduite de transport d'un diamètre de 400 mm et la seconde, d'un diamètre de 200 mm, est une conduite de distribution. Ces canalisations vétustes datent respectivement de 1966 et 1943. Le changement des canalisations s'avère nécessaire pour garantir l'alimentation et la distribution d'eau potable. Les travaux initialement prévus en 2020 ont été repoussés à 2021.

Aménagement d'une voie piétonne le long de la route de Vireloup

Une voie piétonne est projetée le long de la route de Vireloup, entre le hameau de Vireloup et le stade Marc-Burdet. Ce cheminement réalisé en matière du Salève sera pourvu d'une barrière pour assurer la sécurité des piétons. Les travaux sont prévus en 2021.

Pose d'une barrière au chemin du Crest-d'El

Suite à la demande du Conseil municipal, une seconde barrière a été installée à l'entrée sud du chemin du Crest-d'El, conformément à l'autorisation de construire délivrée par le Canton de Genève. Elle est identique à la clôture préexistante côté nord.

Nouvelle cuisine du centre communal

Pour pallier l'obsolescence de la cuisine attenante à la salle communale et répondre à l'augmentation significative de repas servis par le restaurant scolaire, la Commune a choisi de mutualiser ses lieux de préparation des repas en agrandissant celui de la salle communale. Le chantier de la nouvelle cui-

sine a débuté le 7 septembre. Après la démolition du mur de séparation existant pour un espace de travail plus adéquat et confortable, le plafond a été assaini et l'éclairage modifié par des ampoules LED plus économiques. Le sol et les murs ont ensuite été carrelés et l'équipement électroménager remplacé par du matériel neuf et moins énergivore.

Chemin Champion

En 2019, la commune de Collex-Bossy a souhaité requalifier le chemin Champion pour qu'il devienne une zone de rencontre au sens de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et zones de rencontre. Pour leur présenter le projet communal, les riverains du chemin Champion et les résidents de la route de l'Etraz, attenante, ont été invités à une première séance d'information et d'échange. Puis, le bureau d'ingénieurs Ecotec Environnement, qui a été mandaté par la Commune, a élaboré trois variantes qui ont tenu compte des demandes des personnes présentes.

Début 2020, le dossier a été présenté et validé en partie par la commission infrastructures. Le 11 mars, lors d'une nouvelle réunion, agitée mais constructive, les projets ont été présentés à titre consultatif aux riverains et parties prenantes. Le 5 mai 2020, la commission infrastructures a validé la prolongation du mandat au bureau précité, pour la suite à donner au projet.

Appartement et studio de l'ancienne poste

Afin que le bâtiment de l'ancienne poste soit définitivement assaini et rénové, le Conseil municipal choisit, à l'unanimité, d'ouvrir un nouveau crédit. Celui-ci sera utilisé pour rénover le studio, assainir énergiquement et électriquement le bâtiment et poser des panneaux solaires. Il est prévu, par la suite, de procéder à une demande de subvention pour travaux énergétiques.

Ferme Gindre-Constantin

Ce projet vise à transformer cette ferme du 18^e siècle en un lieu de rencontre, de jeux et de sport, de restauration et hébergement ainsi que d'espaces partagés de travail.

Le 1^{er} octobre 2020, les détails du projet sont présentés au Conseil municipal : volumes, affectations, occupations au sol, devis général, etc. Une commission ad hoc traitant de la rénovation de la ferme est ensuite constituée.

Une requête en autorisation de construire a été déposée à la fin de l'automne 2020 par le consortium d'architectes et ingénieurs mandaté pour le projet de rénovation.

Laiterie de Bossy

Au vu de la dimension patrimoniale et historique du bâtiment de la laiterie de Bossy, construit en 1840 par les agriculteurs de Bossy afin de collectiviser la production de lait et la transformer en fromage, et dans le but d'affecter le bâtiment à un projet public, la Commune choisit d'acquérir le bâtiment.

Une commission ad hoc est composée, chargée de réfléchir aux possibilités d'affectation de la laiterie.



Le budget 2020 établi par l'Exécutif et adopté par le Conseil municipal a permis la réalisation des actions planifiées et agréées entre la Mairie et les diverses commissions.

Les comptes 2020 font état d'un total des charges ordinaires inférieur à celui prévu dans le budget (écart sur le budget d'environ 9%). Un amortissement supplémentaire de 100'000 F a pu être réalisé afin d'alléger les charges futures.

Un excédent de revenus de 581'149 F démontre la bonne santé financière de la Commune. Ce bon résultat s'explique notamment par des rattrapages fiscaux sur les estimations fiscales calculées par l'Administration cantonale. Globalement, les revenus sont supérieurs de plus de 3% aux montants inscrits au budget.

Le centime additionnel reste inchangé à 46.

Comptes de fonctionnement 2020 (en francs)

> Total des charges	4'306'756
> Total des revenus	4'887'905
> Excédent de revenus	581'149

Pour rappel, en 2019 le total des charges était de 4'679'705 F et celui des revenus à 4'780'743 F, avec un excédent de revenus de 101'038 F.

Budget de fonctionnement 2021 (en francs)

> Total des charges	4'456'113
> Total des revenus	4'335'118
> Excédent de charges	120'995

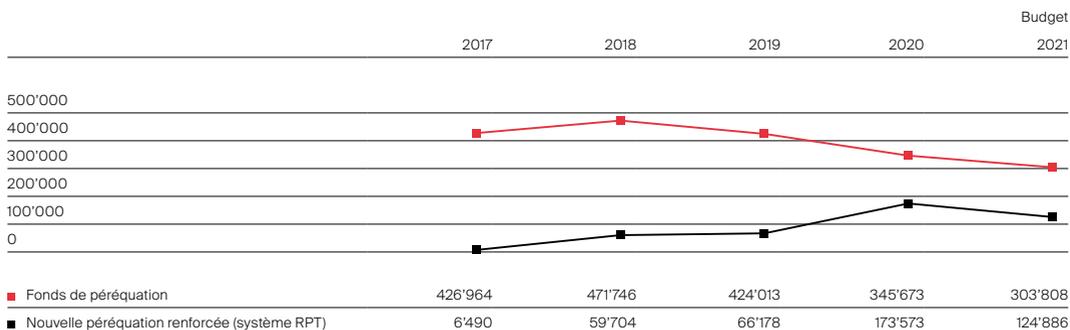
Compte de fonctionnement (en francs)

Fonction	Description	Budget	Comptes	Réalisé/ budget	Comptes
		2020	2020	2020	2019
Charges					
0	Administration	1'896'966	1'753'443	92%	1'662'635
1	Sécurité	252'764	213'561	84%	215'159
2	Formation	446'344	401'700	90%	483'661
3	Culture, sports et loisirs	518'015	384'008	74%	434'299
5	Social	552'277	608'565	110%	1'002'475
6	Transports	295'235	221'995	75%	291'100
7	Environnement	500'730	461'248	92%	303'370
9	Impôts et finance	248'576	262'236	105%	287'003
	> Frais de perception 3%	125'000	115'400	92%	110'853
	> Rétrocession France	9'076	16'278	179%	15'450
		4'710'907	4'306'756	91%	4'679'705
Revenus					
01	Législatif et exécutif	0	0	-	33'012
022	Administration générale	1'500	20'068	1'337%	45'190
029	Immeubles PA	30'000	28'172	94%	5'451
1	Sécurité	16'500	23'908	144%	26'984
2	École	21'174	31'174	147%	28'184
3	Culture, Sports et loisirs	15'500	32'829	211%	22'659
5	Social	20'751	30'224	145%	
6	Trafic	18'000	26'383	146%	18'268
7	Environnement	2'500	17'749	709%	13'778
8	Économie	80'000	45'137	56%	119'916
9	Impôts et patrimoine financier	4'506'436	4'632'261	100%	4'467'298
	> Personnes physiques	3'646'000	3'768'924	103%	3'705'229
	> Personnes morales (sociétés)	10'994	36'743	334%	34'414
	> Péréquations intercommunales	550'171	519'246	94%	490'191
		4'712'361	4'887'905	103%	4'780'743

Bilan au 31 décembre (en francs)

Description		2020	2019
Actif			
Patrimoine financier	Liquidités	10'439'345	11'116'101
	Comptes courants, transitoires	125'576	60'530
	Impôts à encaisser	1'467'824	1'546'278
	Immeubles et placements	10'245'817	9'298'110
Patrimoine administratif	Investissements à amortir	1'344'210	1'340'506
	Subventions d'investissement	1'317'983	1'365'906
	Participations (BCGE, SIG, Coficoge)	490'451	490'451
		25'431'206	25'217'884
Passif			
Fonds engagés	Engagements courants	363'964	470'753
	Emprunt	1'500'000	1'500'000
	Provision impôts estimés et Giap	285'586	518'624
	Fonds PC + infrastructure	65'775	93'775
Fonds propres	Fortune	23'215'881	22'634'732
		25'431'206	25'217'884

Évolution de la péréquation intercommunale (en francs)



- Plus d'information sur le site internet de l'État de Genève:
- > ge.ch/donnees-financieres-communes-genevoises

Sociétés et groupements intercommunaux

Participation dans diverses sociétés

COFICOGE et Raiffeisen

La Commune possède une part sociale de 500 F à la COFICOGE (Coopérative financière des communes genevoises), et une autre de 200 F à la Banque Raiffeisen de Versoix.

Les Chênes Verts

Une part sociale d'une valeur nominale de 500 F permet de participer aux assemblées de la société coopérative « Les Chênes Verts », propriétaire de l'immeuble multi-génération, pour lequel la Commune a cédé en droit de superficie un terrain à la route de Collex pour une durée de 35 ans avec échéance en 2035.

BCGE et SIG

La commune de Collex-Bossy est engagée dans le capital de la Banque cantonale de Genève et dans le capital de fondation des Services industriels de Genève.

Association des communes riveraines de l'aéroport de Genève (ATCR-AIG)

La Commune fait également partie de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève qui compte à ce jour 26 communes membres sur deux cantons suisses et deux départements français. L'association œuvre au respect des normes environnementales et à la préservation du cadre de vie de la population.

Groupements intercommunaux

Depuis plusieurs années, Collex-Bossy s'est associée à certaines communes voisines pour réaliser des politiques publiques :

Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL)

Fondé le 27 juin 1968 à l'initiative de son premier président Jacques-Alfred Chapuis, maire de Collex-Bossy. Il est composé des magistrats des sept communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Son objectif est d'associer les forces pour appréhender et pallier les problématiques de la rive droite du lac. Les magistrats se réunissent quatre fois par an en plénière. La commune de Collex-Bossy est représentée par les trois membres de l'Exécutif.

En sus, des groupes de travail – Social et culture – Aménagement et mobilité – Sports – Déchets – Sécurité et feu – Aéroport – sont formés pour traiter de sujets d'intérêt régional.

Office intercommunal de l'État civil, à Pregny-Chambésy

Fondé en 2001, il regroupait les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy. Un an plus tard, Collex-Bossy et Genthod sont venues l'agrandir. Le Grand-Saconnex rejoint l'office en 2008 pour former un nouvel arrondissement auquel se rallient les communes de Versoix et Céligny en 2018.

Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC), à Genthod

Fondé le 25 avril 1994, il regroupe les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Groupement intercommunal de la crèche « Les 4 Saisons », à Bellevue

Fondé le 2 mai 2007 par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy pour financer la construction d'un nouveau bâtiment et ainsi offrir des places de garde aux enfants des communes partenaires. La crèche a été inaugurée en 2013 sur le territoire de Bellevue.

Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet, à Collex-Bossy

Fondé en avril 2007 par les magistrats des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, dans le but de démolir et reconstruire le bâtiment, situé route de Vireloup 16 à Collex-Bossy. Les nouvelles installations sont propriété du Groupement, chargé également de l'entretien des terrains.

**Groupement intercommunal de compostage
de la rive droite du lac (GICORD), à Bellevue**

Fondé en 1999, il regroupe les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

**Groupement des législatifs de la rive droite
du lac (GLRD)**

Fondé le 16 novembre 2005 par les présidents des Conseils municipaux des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Le GLRD est un groupement intercommunal autonome, agissant dans le respect de la législation. Il ne possède aucun pouvoir particulier. Ses objectifs sont notamment de favoriser la communication intercommunale et valoriser les actions et réflexions des entités délibératives communales.

Administration communale

Au 31 décembre 2020, l'administration communale est composée de neuf personnes, qui représentent 7.75 postes équivalents plein temps. Un comptable avec un mandat indépendant à temps partiel ainsi que deux patrouilleurs scolaires complètent l'effectif.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Le semi-confinement a été décrété dès le lundi 16 mars et la mairie a dû fermer ses portes au public. Malgré le travail à distance imposé, une permanence téléphonique élargie a immédiatement été instaurée par l'administration et les priorités des employé-e-s ont changé. Dans les premiers jours de cette situation inédite, un plan de solidarité a été mis en place et déployé. La mairie a pris des nouvelles des aînés de Collex-Bossy et leur a proposé de bénéficier du réseau de bénévoles mis en place et coordonné en parallèle. En effet, à l'appel de la Mairie, nombreux sont les Collésien-ne-s et Bossiotes qui se sont engagés à donner de leur temps pour faire les courses et rendre divers services aux personnes vulnérables.

Une brochure contenant toutes les informations utiles pour surmonter cette étape a été rédigée par l'administration communale dans des délais records et distribuée aux séniors. Un tous-ménages listant les possibilités de vente à la ferme, les négociés de la Commune et les possibilités de restauration à l'emporter a été adressé à chaque foyer. De nombreux protocoles sanitaires ont également été mis en place pour divers aspects de la vie communale.

Dans le même temps, les employé-e-s de la Commune contraint-e-s de travailler à domicile ont été équipé-e-s informatiquement afin de rendre leur tâche plus aisée. Le service informatique des communes genevoises (SIACG) et la Mairie ont œuvré main dans la main pour que cette mise en place se fasse dans des circonstances favorables.

Certes, manifestations, séances politiques et publiques et rassemblements ont été annulés, mais les impératifs communaux ont tous pu être garantis. Ainsi, par exemple, la communication «print» (Collex-Bossy infos, rapport administratif, tous-ménages) et «web» (www.collex-bossy.ch, réseaux sociaux) a été assurée. La levée des déchets a éga-

lement été maintenue sans changement, tout en mettant en place des mesures pour protéger les chauffeurs.

Les employé-e-s des services techniques, voirie et bâtiments, ont, dans le respect des précautions dictées par la situation, continué à prendre grand soin des espaces extérieurs et intérieurs de la Commune et de l'école en se rendant sur le terrain chaque jour. Pour eux également, de nouvelles habitudes ont rythmé le quotidien: désinfection, aération et distanciation, tant de termes et d'actions devenus routiniers.

Les employé-e-s communaux-ales ont fait, et font toujours, preuve d'esprit d'équipe, motivation, disponibilité et autonomie dans leurs tâches. Les diverses activités sont menées à bien avec efficacité et rigueur. Ils et elles ont assisté les membres politiques de la législature qui arrivait à son terme et coordonné les élections et la mise en place du nouveau Conseil municipal au mois de juin 2020.

Secrétariat

Les quatre personnes en charge du secrétariat apportent appui administratif, technique et juridique aux élus. En 2020, la structure de celui-ci a évolué. En effet, après avoir mis ses nombreuses compétences au service de la Commune durant plus de dix ans, Isabelle Isch a quitté ses fonctions de secrétaire générale adjointe à la fin du mois de janvier 2020. Cette dernière a choisi de relever un nouveau défi professionnel en intégrant une grande institution genevoise.

Pour pouvoir épauler Danielle Toninato, secrétaire générale, et, à l'avenir, lui succéder à ce poste-clé, la Commune de Collex-Bossy a mis en œuvre un processus de recrutement exigeant pour s'adjoindre les services d'une personne de valeur dont les qualités humaines se devaient d'être à la hauteur de ses qualifications professionnelles. Martine Roset a été engagée le 1er février 2020. Grâce à son expérience, ses multiples connaissances et aptitudes, Martine a rapidement démontré qu'elle était la personne idéale pour soutenir l'Exécutif et le Conseil municipal face aux nombreux défis que la Commune se doit de relever: réhabilitation des

bâtiments communaux, révision du plan directeur, projets immobiliers, transition écologique et décharges. Martine est avenante et souriante mais également déterminée et pragmatique. Elle sait mettre en exergue les qualités des employé-e-s et mise sur la cohésion de groupe pour valoriser le travail de chacune et chacun. Danielle Toninato et Martine Roset se sont partagé les tâches dévolues au secrétariat général et sont devenues co-secrétaires générales le 1^{er} juin 2020.

A la mairie de Collex-Bossy depuis plus de 26 ans, Danielle Toninato, secrétaire générale, est la garante de la mémoire communale. Elle met ses compétences professionnelles, son immense connaissance du territoire et de ses habitants ainsi que sa grande humanité au service des élus qui se succèdent au sein de l'Exécutif et au Conseil municipal depuis huit législatures. En sus de sa fonction de référente auprès des élus et de responsable du bon fonctionnement des activités liées au Conseil municipal, elle est en charge, entre autres, des ressources humaines, de la supervision des divers services, de l'élaboration du budget en collaboration avec l'Exécutif et le comptable. A cela s'ajoutent nombre de responsabilités ponctuelles.

Laure Métayer-Dérobot est responsable de l'accueil de la mairie depuis cinq ans et des nombreuses tâches qui en dépendent. Elle est le point d'entrée des divers dossiers à la charge de l'administration communale. Elle répond aux requêtes, ou les redirige, avec professionnalisme. Elle est également en charge de la coordination de la saison culturelle, de la plupart des manifestations et de la communication y relative. Elle est, de surcroît, responsable de la saisie des factures et a finalement pour mission la tenue à jour des informations «web» de la Commune, aussi bien par le biais du site internet communal que des réseaux sociaux. Rigoureuse et compétente, elle est un élément clé de l'administration.

Enrica D'Alfonso complète le secrétariat communal depuis trois ans. Chargée de projets, elle assume la gestion des déchets, les problématiques environnementales et de transition écologique. Qualifiée, réactive et impliquée, elle est également responsable des publications de la Commune : Collex-Bossy infos et rapport adminis-

tratif, représentante de la mairie au sein du comité «Art en Campagne» et en charge de l'informatique pour l'administration communale en collaboration avec le service informatique des communes genevoises (SIACG).

Services techniques

Alain Fischer est le responsable technique communal. Il est en charge des infrastructures, travaux et problématiques techniques liées aux divers aspects de la vie communale, dont le stade Marc-Burdet. Il supervise également le travail des services de la voirie et des bâtiments. Professionnel, diplomate et humain, il concilie parfaitement ses impératifs.

Bâtiments communaux

Depuis 18 ans, la Commune peut compter sur les compétences d'Olga et Carlos Silva qui effectuent consciencieusement, de manière autonome et proactive, les tâches liées à l'entretien, au sens large, des bâtiments communaux, de l'école et de la Chapelle. Ils cultivent d'excellentes relations tant avec leurs collègues, les enseignants que les élèves et les associations.

Depuis le mois de mai 2020 et la reprise de l'école suite au semi-confinement, ils ont mis en place et scrupuleusement respecté des procédures lourdes pour la désinfection et l'aération des locaux scolaires et de l'espace de vie enfantine du Petit Chevalier. Ceci afin de préserver au mieux la santé des enfants et du personnel encadrant.

Voirie

Depuis 17 et sept ans, Oliver Noll et Frédéric Santschi sont en charge de l'entretien des parcs et promenades, du cimetière, des routes et trottoirs. Très grand connaisseurs du terrain et des prérogatives des habitantes et habitants, ils mettent leurs connaissances et compétences au profit de l'innovation, proposent sans cesse de nouvelles solutions et mènent à bien les divers projets qui leur sont dévolus.

Administration communale

Depuis la mi-mai 2020, après avoir été engagé à plusieurs reprises en qualité de job d'été pour aider les cantonniers durant la période estivale, Alejandro Pfeiffer a été engagé à plein temps pour une durée déterminée. Pour le service des espaces extérieurs, la période estivale est très chargée, les tâches à effectuer sont innombrables et offrir un soutien aux employés communaux est devenu indispensable. Un mandat mené à la satisfaction de tous au sein d'une équipe soudée.

Les valeurs des cantonniers sont multiples et précieuses et leur permettent d'anticiper et de répondre aux nombreuses requêtes des villageois, des élus ou de leurs collègues.

Décès de Gilbert Bavaud

Lorsque Gilbert Bavaud commence à travailler pour la Commune, en 1970, il s'occupe du nettoyage des trois salles de classe, de la salle communale et de l'entretien des routes. Plus tard, avec l'arrivée d'un concierge, Gilbert peut se consacrer à l'évolution de la Commune en travaillant à l'entretien des routes, des espaces verts et du cimetière. Sa polyvalence est précieuse. Employé fidèle, travailleur, jovial, il est toujours prêt à rendre service. Gilbert a travaillé 38 ans à Collex-Bossy, au service successif de cinq maires et de leurs adjoints.

Gilbert Bavaud est décédé en 2020. Son souvenir restera gravé dans les mémoires.

Patrouilleurs scolaires

L'effectif du personnel communal comprend également les patrouilleurs scolaires. Cette mission a été assurée, avec fiabilité et amabilité, par Ali Dast Nazar et Laurent Gitton durant l'année scolaire. Suite aux deux mois de fermeture de l'école, c'est avec plaisir qu'ils ont repris leur fonction au mois de mai.

Souriants et fiables, Ali Dast Nazar et Laurent Gitton sont les garants de la sécurité des enfants qui traversent la route de Collex. La Mairie apprécie leur sens des responsabilités, leur bienveillance et les félicite pour ce service.

Jobs d'été

Chaque été, la mairie engage des jeunes habitant la commune ayant au moins 18 ans révolus pour œuvrer durant les vacances scolaires à des travaux d'entretien dans les locaux communaux.

En 2020, cinq jeunes ont collaboré au nettoyage et rangement de divers locaux communaux.

Garde champêtre

Après avoir constaté une recrudescence des incivilités liées à l'environnement durant le semi-confinement: littering, chiens non tenus en laisse, parking sauvage, le Conseil municipal a décidé de s'adjoindre les services d'un garde-champêtre. Un cahier des charges détaillé et un appel à candidature ont été élaborés et le processus de recrutement a été initié.

La Mairie accorde une grande importance à l'accès à l'actualité communale par ses administrés. La communication et l'information se font grâce à divers canaux.

Collex-Bossy infos

Comme chaque année, le journal communal a paru à quatre reprises : printemps, été, automne et hiver. Il informe des différentes activités et événements qui se déroulent sur le territoire communal.

En 2020, le journal « Collex-Bossy Infos » s'est modernisé. En effet, pour mettre en valeur le travail de la Commune, les habitantes et habitants, les événements et répondre aux attentes de chacun, la Mairie a confié la refonte du journal au bureau de graphistes Z+Z à Genève. La nouvelle mise en page du bulletin communal a été proposée dès son édition de printemps. Le journal est imprimé à Genève, sur du papier FSC 100% recyclé

Site internet

Le site web de la Commune www.collex-bossy.ch est le média à favoriser pour une information instantanée. Il est tenu à jour quotidiennement en ce qui concerne l'actualité communale, donne accès à des documents de base tels que les procès-verbaux du Conseil municipal et toute la communication publiée par la mairie : journaux communaux, rapports administratifs, tous-ménages, règlements et informations pratiques.

Page Facebook

Une page Facebook « Commune de Collex-Bossy » est à disposition et relaie des actualités.

Tous-ménages

En 2020, 17 tous-ménages d'informations ou d'invitations de la population et six tous-ménages liés à la saison culturelle (Chapelle de Collex) ont été distribués.

Rapport administratif

Il est publié une fois par année comme le demande la loi sur l'administration des communes. Une version papier est envoyée au citoyen qui le demande ; la version électronique est téléchargeable sur le site internet. Il est illustré depuis 2018 par les photographies d'Adrien Schulz.

Atelier participatif

Le samedi 3 octobre 2020 à la salle communale, la Commune, en collaboration avec le bureau Urbanités, a organisé un atelier participatif visant à établir un état des lieux partagé dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. L'atelier a réuni 58 personnes.



Tous les renseignements, tels que :

- > Carte d'identité
- > Passeport
- > Passeport provisoire
- > Loi sur le séjour et l'établissement des confédérés
- > Office cantonal de la population
- > Service des légalisations
- > École
- > Restaurant scolaire
- > Petite enfance
- > Centre d'action sociale
- > Sécurité
- > Poste de police de Versoix
- > Ramonage
- > Autorisation pour manifestation publique
- > Voirie

se trouvent sur www.collex-bossy.ch ou peuvent être obtenus sur appel téléphonique à la mairie.

Cimetière

Il est rappelé que, pour tous les ensevelissements, les familles doivent préalablement prendre contact avec la mairie. Cette règle doit également être observée ultérieurement lorsque la pose d'un monument funéraire est envisagée.

État civil

L'arrondissement de l'état civil «Rive droite du lac», dont le siège se trouve à Pregny-Chambésy, réunit les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

En 2020, à Collex-Bossy, trois personnes ont obtenu la nationalité genevoise et suisse. Aucun mariage n'a été célébré. Cinq reconnaissances de paternité ont également été inscrites par l'état civil.

Les membres de l'Exécutif sont habilités à célébrer les mariages civils.

- Pour plus d'informations:
- > Arrondissement de l'état civil
47 route de Pregny
1292 Pregny-Chambésy
022 758 03 20/21
etatcivil@pregny-chambesy.ch
www.pregny-chambesy.ch

Récupération et recyclage des déchets

Tri des déchets

Levée des ordures ménagères non compostables le mardi dès 6h: Les sacs d'ordures ménagères doivent impérativement être déposés dans des conteneurs. Les conteneurs ne peuvent être déposés que la veille au soir des jours de levée et doivent être rentrés dans les plus brefs délais, mais le jour-même.

Déchets de cuisine le lundi dès 6h: Les déchets de cuisine sont collectés en porte-à-porte.

Les habitants de maisons individuelles et d'habitats collectifs sont priés de s'équiper respectivement de bidons de levée et de conteneurs ajourés marqués du pictogramme des déchets de cuisine. Les sacs compostables fermés doivent être déposés dans ces contenants. Ces derniers doivent être placés en bord de route la veille de la levée, au soir, et rentrés dans les plus brefs délais après la levée.

Déchets encombrants et ferrailles, certains jeudis dès 6h: les déchets encombrants et ferrailles sont levés porte à porte selon le calendrier publié en début d'année par la Mairie.

- Pour plus d'informations:
- > Retripa SA
022 341 52 00
vernier@retripa.ch

Renseignements pratiques

Espaces de récupération, entre 7h et 20h

- Trois espaces sont à disposition :
- > Derrière le local voirie-feu à Collex
- > Au parking du stade Marc-Burdet
- > En face du château d'eau à Bossy

Déchets de jardin

- Trois aires sont à disposition :
- > Chemin des Houchettes
- > Ch. du Crest-d'El au stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Les branches doivent être coupées à 1m de long et 20cm de diamètre.

Centre de récupération et recyclage des déchets (ESREC des Chânats, Bellevue)

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

Les apports des particuliers sont gratuits et non limités. Les apports des artisans et des commerçants ne sont pas acceptés. Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

Matériel récupéré: Déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés:

Ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Les déchets professionnels ne sont pas acceptés à l'Espace de récupération des Chânats. Les micro-entreprises communales qui s'acquittent de la taxe liée à la suppression de la tolérance com-

munale en matière de levée gratuite des déchets urbains incinérables peuvent utiliser les éco-points communaux pour procéder au tri de leurs déchets.

- Pour plus d'informations :
- > ESREC
Chemin des Chânats
1293 Bellevue
Info-Service 022 546 76 00

Taille des haies

La Mairie rappelle les dispositions de la loi sur les routes (L110): « Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus du niveau de la chaussée toutes branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent excéder une hauteur de 2 mètres. » et ne doivent pas déborder sur le domaine public. Les parcelles et les banquettes herbeuses doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

A travers la loi et le règlement cantonal sur la promotion de l'agriculture, il est stipulé que les exploitants agricoles dont les parcelles sont envahies par des organismes nuisibles sont tenus de les éliminer. Il s'agit notamment des chardons.

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L120), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Tondeuses à gazon et souffleuses à feuilles

Les souffleuses à feuilles sont fréquemment employées pour l'entretien des espaces publics et privés durant la période automnale et hivernale. Leur utilisation est cependant bruyante et peut fortement incommoder le voisinage. C'est pour cette raison qu'à Genève l'emploi de ces appareils est

régi par la loi (Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP), article 34). Celle-ci prévoit notamment une période autorisée calquée sur la saison des feuilles mortes. L'utilisation des souffleuses à feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est autorisée uniquement du 1er octobre au 31 janvier, du lundi au vendredi entre 8h et 19h et le samedi entre 9h et 18h. Par ailleurs, quelle que soit la saison, l'emploi de ces appareils n'est pas autorisé le dimanche et les jours fériés.

Autorisation pour travaux et dépôt sur la voie publique

Aucune tranchée pour l'installation ou la réparation de canalisations, égouts, eau, gaz, électricité, etc. ne peut être faite sur le domaine public sans une autorisation écrite de la Mairie. Aucun matériel, quel qu'il soit, ne peut être déposé sur le domaine public communal sans autorisation préalable écrite de la Mairie.

Autorisation de manifestations publiques

La Mairie est seule compétente pour délivrer les autorisations pour les manifestations publiques organisées sur le territoire communal, conformément à la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). La demande doit être effectuée au minimum 30 jours avant l'événement. La mairie est aussi compétente pour autoriser l'exploitation de terrasses et buvettes.

- Pour toute demande d'autorisation de manifestation (e-démarche):
- > www.ge.ch/demander-autorisation-manifestation

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans tout l'espace du centre communal, jeux d'enfants et école. Ils sont interdits au cimetière et dans les bâtiments communaux. Tout détenteur doit prendre

les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et flore sauvages. Il est demandé de ne pas laisser les chiens souiller les trottoirs, les parcs, les cultures agricoles ou les bandes herbeuses près des habitations. En forêt, les chiens doivent être tenus en laisse du 1er avril au 15 juillet (www.ge.ch/detenir-chien/regles-promener-son-chien).

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (hypochlorite de sodium, eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter certaines mesures, notamment de vider l'eau du bassin dans les eaux usées. Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces de récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chênats.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public le 1er mai 2017, les eaux de baignade et de piscines sont désormais considérées comme des objets usuels (www.ge.ch/qualite-eau-installations-baignade-piscines).

- Pour plus d'informations:
- > SCAV
022 546 56 00
scav@etat.ge.ch

Déneigement

Les employés communaux procèdent au déneigement des voies prioritairement utilisées par les TPG, puis des routes communales. Les trottoirs devant l'entrée d'une propriété sont à déneiger par les résidents des lieux.



Pont de Bossy par la Bâtie
Coppet
Sauverny

Versoix

3

3

- > AJA – Association Jeunes Actions
- > Amicale de pétanque
- > Amicale des pompiers
- > Association des parents d'élèves
- > Association du restaurant scolaire
- > Association pour la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et de ses environs
- > Badminton mixte
- > Chœur de la Prêle
- > Chœur Epsilon
- > Compagnie des sapeurs-pompiers
- > Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex
- > Cours de musique
- > Cours de Yoga, Pilates, Zumba
- > Football club de Collex-Bossy
- > Gymnastique dames
- > Harmonie de Genthod-Bellevue
- > Judo club de Collex-Bossy
- > Paroisse catholique de Collex-Bossy
- > Paroisse protestante des 5 communes
- > Ski club de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod
- > Société de laiterie de Bossy
- > Société de sauvetage de Bellevue-Genthod
- > Union des paysannes

Cette liste n'est pas exhaustive.

- Plus de renseignements :
- > www.collex-bossy.ch

Édition

Mairie de Collex-Bossy

Rédaction et coordination

Enrica D'Alfonso

Graphisme et photographie

Z+Z, www.zplusz.ch

Impression

Atar Roto Presse SA

Imprimé à 80 exemplaires
sur papier certifié FSC

Mairie de Collex-Bossy

199 route de Collex
1239 Collex-Bossy
022 959 77 00
info@collex-bossy.ch
www.collex-bossy.ch

**Heures d'ouverture
et permanence téléphonique**

Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 11h
Mardi de 15h à 19h
Fermé les vendredis des
vacances scolaires

